



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/10/11

Reçu en Préfecture le : 25/10/11
CERTIFIÉ EXACT.

Séance du lundi 24 octobre 2011
D - 2011/541

Aujourd'hui 24 octobre 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(sauf de 18h58 à 19h17 Madame FAYET)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIQUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Madame Alexandra SIARRI (présente à partir de 17h40)

Excusés :

Monsieur Hugues MARTIN, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Chantal BOURRAGUE, Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT

Réalisation du Nouveau stade. Bilan de la concertation préalable. Approbation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 31 mai 2010, il a été décidé de publier les objectifs et les caractéristiques essentielles du projet de nouveau stade de Bordeaux et d'ouvrir la concertation sur le projet, selon les modalités suivantes :

1. La mise à disposition du public du dossier programme,
2. La mise à disposition d'un registre d'observations à la Mairie de Bordeaux tout au long de l'élaboration du projet,
3. L'organisation éventuelle d'une ou plusieurs réunions d'informations.

Compte tenu des contraintes de confidentialité imposées par la procédure de dialogue compétitif associée au PPP, la ville de Bordeaux a défini, avec l'accord des candidats en compétition, des modalités de concertation en deux phases, la première sur les bases du programme et des études préalables, la seconde sur les bases du projet du lauréat retenu avant signature du contrat.

1) Mise en œuvre des modalités de la concertation

L'ouverture de la concertation a été annoncée par voie de presse et par le biais de deux parutions : Courrier Français de Gironde (4 février 2011) et Sud ouest (8 février 2011)

Un dossier, accompagné d'un registre d'observations, a été tenu à disposition du public à la mairie de Bordeaux du 21 février au 5 octobre 2011, dans les locaux de la direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, 11 rue Père Louis de Jabrun, puis à l'Hôtel de Ville, en lien avec l'exposition « le Nouveau Stade, on va tous y gagner », dans laquelle la maquette et les panneaux explicatifs du projet lauréat ont pu trouver place,

Une réunion s'est tenue avec le mouvement sportif girondin et les associations sportives et culturelles le 27 avril 2011.

Présentation du projet devant le Conseil Municipal

Lors de la séance du 18 juillet 2011, le projet de nouveau stade a fait l'objet d'une présentation détaillée.

A cette occasion, un premier débat avait été engagé et diverses positions ont pu être exprimées. Le groupe des Verts a reconnu la dimension esthétique réussie du projet, tout en questionnant la nécessité même d'un tel équipement. Le groupe socialiste a exprimé son accord pour que Bordeaux dispose d'un autre stade, mais en privilégiant un financement privé et en limitant le financement public. Pour le groupe communiste, si la décision effective de réaliser un nouveau stade est justifiée, la préférence devrait être donnée à une maîtrise publique de l'opération, donc à un financement majoritairement public.

Une réunion s'est tenue avec les représentants des personnes en situation de handicap, le jeudi 22 septembre 2011.

Une présentation du projet a été réalisée à l'occasion du Conseil de Quartier Bordeaux maritime du 3 octobre 2011. Environ 250 personnes assistaient à cette réunion.

La clôture de la concertation au 5 octobre 2011 a été annoncée par voie de presse (rubrique annonces légales, sud ouest du 28 septembre 2011).

2) Compte-rendu du dépouillement du registre d'observations

431 personnes ont déposé des observations sur le registre, ce qui peut apparaître comme une mobilisation importante en nombre. Il convient néanmoins de relativiser cette analyse, car seules 238 observations concernent directement ou indirectement le projet. L'installation au sein même de l'Hôtel de Ville et la mise en scène extérieure de l'exposition « le Nouveau Stade, on va tous y gagner » ont visiblement favorisé les visites « en opportunité » (usagers de l'Hôtel de Ville, touristes de passage), ce qui explique le nombre d'observations générales ou sans lien direct avec l'objet de la consultation. On peut simplement constater à cette occasion la dimension affective qui entoure le football en général et le club des Girondins en particulier. 23 observations sont ainsi consacrées à des messages de soutien, et 44 expriment l'attente de meilleurs résultats sportifs dans le cadre de cette nouvelle enceinte.

D'une manière générale, le projet est salué positivement (164 observations), notamment pour sa dimension esthétique et pour l'attractivité de Bordeaux qu'il contribuera à renforcer. Au-delà de l'aspect sportif, la polyvalence de l'équipement a été relevée et saluée (11 observations). Seuls 6 participants font part de leur déception vis-à-vis du projet retenu, qu'ils trouvent soit inesthétique, soit moins abouti que d'autres projets. Certains (6 observations) ont également mis en avant le caractère trop technique ou insuffisant des documents présentés au regard de l'importance du projet.

Réponses apportées :

D'une manière générale, on peut constater avec satisfaction que le projet fait l'objet d'un large soutien et est même très attendu.

Le choix du lauréat s'est opéré à l'issue d'une procédure complexe associant des personnalités qualifiées, et sur la base de critères objectifs parmi lesquels la qualité architecturale a compté pour une part importante. L'ensemble des documents techniques a été mis à disposition du public, mais des outils simples et pédagogiques (maquette, montage vidéo) ont été utilisés pour faciliter la compréhension du projet.

41 observations expriment des inquiétudes ou des interrogations sur le mode de financement choisi, notamment en fonction des aléas sportifs du club des Girondins. 13 personnes considèrent que d'autres investissements étaient davantage prioritaires (Zénith par exemple).

Réponses apportées :

La procédure de PPP associe par définition des sources de financement publiques et des capitaux privés. Au cas d'espèce, ce projet bénéficie d'une intervention financière importante de l'Etat (28 millions d'€), dans le cadre de l'Euro 2016. Le club des Girondins finance une part importante du projet via le versement d'un loyer et ceci quel que soit le niveau sportif du club. Cette inquiétude a bien été prise en compte dans l'élaboration du contrat, et la Ville de Bordeaux ne supportera pas le risque sportif qui est donc entièrement assumé par le club résident (ce qui n'est pas le cas pour tous les projets de stade liés à l'Euro 2016).

Le choix de cet investissement s'inscrit résolument dans une stratégie d'équipement de la ville et de l'agglomération bordelaise. Par sa polyvalence, notamment avec l'accueil de spectacles sportifs et culturels, le nouveau stade offrira une véritable complémentarité avec d'autres équipements majeurs de l'agglomération, comme l'Arena de Floirac ou le Rocher de Palmer à Cenon. Il s'inscrit donc aussi dans une logique de rééquilibrage des territoires de l'agglomération.

Quelques observations (8) portent sur le dimensionnement de l'équipement, jugé soit trop petit par rapport au stade Chaban Delmas, soit au contraire trop grand au regard de la fréquentation actuelle. A ce propos, le questionnement implicite autour du devenir du stade actuel est revenu à 4 reprises, accompagné souvent d'une certaine nostalgie. Quelques uns jugent d'ailleurs la dénomination de l'équipement proposée peu attractive et estiment qu'elle devrait être revue.

Réponses apportées :

Il est utile de rappeler que la jauge définie (environ 42 000 places) conditionne à la fois la possibilité d'être ville d'accueil pour l'Euro 2016 (niveau ¼ de finale) et donc l'attribution de la subvention de l'Etat au projet (28 millions d'€). Cette jauge n'est en définitive pas tellement supérieure à la capacité actuelle du stade Chaban Delmas mais ce sont surtout les capacités en matière d'accueil des réceptifs (impossible à accroître dans le stade actuel) qui fait la différence.

Au-delà de l'Euro, la jauge du stade se détermine également par la moyenne entre les soirs de forte affluence et les affiches où la fréquentation est moindre, au-delà de la simple variabilité des performances sportives d'une saison à l'autre. Mais ce sont justement à ces occasions que le club pourra continuer à développer une politique tarifaire avantageuse, favorisant notamment l'accueil des familles.

Il faut par ailleurs, compte tenu de la durée de vie du stade, intégrer dès aujourd'hui les perspectives de développement démographiques de la ville et de l'agglomération à l'horizon 2030 (+ 100 000 habitants pour Bordeaux et 1 million d'habitants pour la Communauté Urbaine).

Concernant le naming, comme pour tous les grands stades en Europe, le stade de Bordeaux fera l'objet d'une dénomination spécifique, et ces recettes particulières entreront dans le bilan des recettes garanties à la Ville de Bordeaux par le partenaire privé.

Enfin, d'une manière générale, on constate la faible mobilisation autour du thème de l'impact environnemental du projet. Si le renforcement de la desserte du site par les transports en commun est jugé indispensable par trois participants, seules deux remarques ont concerné l'intégration paysagère du projet, l'accent étant mis sur le souhait de voir se réaliser concrètement les espaces verts et les plantations figurées sur la maquette de présentation.

Réponses apportées :

La desserte du stade sera bien assurée par l'extension de 2 lignes de tramway, des lignes de bus et des liaisons douces. Les parvis seront tous végétalisés de manière à permettre l'intégration paysagère du stade dans son environnement naturel. Par ailleurs, le stade sera très performant sur le plan énergétique.

3) Questions formulées à l'occasion des réunions thématiques avec le mouvement sportif girondin et les associations sportives et culturelles

Réunion du 27 avril 2011

Cette réunion avait pour objectif de présenter le projet aux services de l'état de la Jeunesse et des Sports (Régional et Départemental), ainsi qu'au mouvement sportif régional et départemental.

La Direction Régionale était représentée, ainsi que la DDCS. Les comités régional et départemental Olympique et Sportifs étaient également présents.

Enfin, la ligue d'Aquitaine de Football et le comité de cote d'argent de Rugby avaient également délégués leurs représentants.

Une présentation du programme du stade et de son fonctionnement dans son environnement a été faite. En effet, la procédure de désignation du lauréat étant encore en cours, le projet n'a pas pu être présenté selon ses composantes issues de l'offre finale du candidat lauréat. Les services de l'état ont demandé si les points indispensables à l'homologation de l'enceinte avaient été pris en considération.

La réponse apportée :

Les normes imposées par le cahier des charges de l'UEFA pour l'EURO 2016 vont bien au delà des exigences relatives à l'homologation. Dans la mesure où notre cahier des charges a été construit sur la base EURO 2016, la procédure d'homologation ne posera pas de contraintes particulières.

Le mouvement olympique a demandé comment la procédure auprès du CNDS pour le financement de l'état allait se dérouler compte tenu du caractère particulier de la procédure en PPP.

Réponse apportée :

Nous avons rencontré le Directeur Général du CNDS qui doit nous apporter des précisions sur les modalités de paiement de la subvention qui sont en cours d'élaboration, en lien avec le ministère des finances.

La Ligue d'aquitaine et le comité de cote d'argent ont demandé des précisions sur le respect des normes internationales de l'aire de jeu.

Réponse apportée :

Les normes de la FIFA et de l'IRB sont strictement respectées dans le cahier des charges.

La réunion c'est conclu par une satisfaction partagée par tous les participants de voir la Région se doter d'un équipement de cette envergure à Bordeaux et d'y recevoir l'EURO 2016 qui va mobiliser l'ensemble du mouvement sportif Aquitain.

Réunion du 22 septembre 2011

Lors de cette réunion étaient présents les représentants des différentes associations concernées par le handicap (GIA, Association des Paralysés de France, Trisomie 21 Gironde, Espace 33, GIHP ...). A cette occasion, il a été confirmé que les quatre familles de handicap étaient bien considérées dans le cadre du projet.

L'accès du bâtiment est intégré dans sa globalité. Dans les différents secteurs (gradins, loges, coursive, parterre, pelouse, buvettes) est prévu un accès aux personnes à mobilité réduite comportant le cheminement, les ascenseurs, les sanitaires adaptés. Les places dédiées sont au nombre de 125 dans les gradins et 80 dans les loges. Leur positionnement est à l'abri des intempéries, avec un angle de vue de grande qualité et ne générera pas de gênes pour les autres spectateurs. La question de l'évacuation et de la sécurité est intégrée.

La déficience visuelle est prise en compte : bandes podo-tactiles, fil d'Ariane, contrastes de couleurs, audio-description sur l'ensemble des cheminements.

La déficience auditive sera compensée par l'étude de la mise en place d'une boucle magnétique. Enfin, une signalétique simple et pertinente pour tous (et en particulier pour les personnes souffrant de handicap mental) sera étudiée, et soumise à l'avis des associations de personnes en situation de handicap.

Trente deux places de stationnement réservées sont positionnées au niveau du parking du Parc Floral (parking VIP).

Au-delà des installations techniques, le personnel du stade (les 400 stadiers salariés des Girondins de Bordeaux) sera formé et sensibilisé à l'accueil des personnes handicapées.

En conclusion, toute personne en situation en handicap pourra accéder en parfaite mixité aux spectacles sportifs et culturels proposés au sein du nouveau stade de Bordeaux.

Réunion du 26 septembre 2011 à l'Athénée municipale

Cette réunion, malgré un envoi massif auprès des diverses associations sportives ou culturelles, a connu une faible affluence en terme de mobilisation (50 personnes environ). Elle a néanmoins permis de revenir en détail sur les grandes caractéristiques du projet ainsi que sur ses principaux éléments financiers et ceux touchant à la procédure de PPP.

Echanges avec les participants

Un participant s'est interrogé sur les initiatives prises en matière d'insertion et d'emploi dans le cadre d'un tel projet, et a cité l'exemple de l'opération GINKO comme une démarche à reproduire.

Réponses apportées :

La construction du stade va générer la création de 300 emplois, et il est effectivement fait obligation au cocontractant du PPP de confier une partie de la construction et de l'exploitation de l'équipement à des entreprises d'insertion, d'avoir recours aux PME et aux artisans, et de créer une cellule d'insertion afin de rencontrer les jeunes et d'évaluer leurs capacités à découvrir les métiers du bâtiment. Un partenariat avec la Maison de l'Emploi pourra être étudié dès que le contrat PPP aura été finalisé (octobre). Par ailleurs, une antenne sera rapidement mise en place par le groupement lauréat afin que fournir aux personnes intéressées tous les renseignements utiles.

Un participant a demandé si les tarifs des abonnements étaient susceptibles d'être augmentés avec le Nouveau Stade

Réponses apportées :

Le club des Girondins est l'un de ceux qui pratique les tarifs les plus bas en France et la volonté exprimée par le Président est de le rester, et il n'est pas prévu d'augmenter les tarifs public et supporters au-delà du coût de la vie. Grâce à la capacité du stade et à sa modernité, de nouvelles ressources seront trouvées, notamment par à l'accueil de réceptifs et de partenaires économiques. Les espaces de réception, mieux adaptés, permettront donc au club de trouver des financements supplémentaires.

Un participant s'est interrogé sur la qualité de la visibilité dans le stade, et notamment quelle sera la distance entre le 1^{er} rang et la pelouse.

Réponses apportées :

Le 1^{er} rang se situera à 3 ou 4 mètres de la pelouse. C'est un stade « à l'anglaise » mais beaucoup plus lumineux grâce à la partie transparente de son toit. Le terrain restera très visible depuis la coursive centrale qui distribue les tribunes hautes et basses.

Le nouveau stade sera entièrement accessible aux Personnes en Situation de Handicap qui disposeront de la meilleure visibilité. Le projet a d'ailleurs été présenté à des familles comprenant des Personnes en Situation de Handicap, qui ont toutes été très enthousiastes. Il n'y aura pas de ségrégation, ces personnes seront à proximité des valides pour partager les moments de convivialité.

Un participant a demandé pourquoi l'hypothèse d'une réhabilitation n'avait pas été envisagée et quel était le devenir du stade Chaban Delmas.

Réponses apportées :

Le stade Chaban Delmas se situe en centre ville et souffre de sérieux problèmes d'accessibilité, malgré la proximité du tramway. En outre, il engendre des nuisances pour le voisinage immédiat.

C'est un vieux stade (100 ans) qui nécessite des travaux de maintenance importants, sans que pour autant on puisse espérer une véritable mise aux normes, compte tenu de sa

structure. Il ne peut être adapté à ce que l'on attend d'un stade aujourd'hui : places couvertes, technologie numérique, capacité d'accueil de réceptifs...

A ce stade, aucune décision précise n'a été prise concernant son devenir. Cependant, on peut affirmer que les équipements annexes comme le gymnase et le terrain seront conservés. Un appel à idée sera lancé pour déterminer les possibilités d'évolutions du stade et des emprises alentours. De nombreux exemples à l'étranger montrent en effet qu'une mixité fonctionnelle peut être envisagée tout en conservant une vocation sportive.

Un participant a demandé pourquoi, alors que la polyvalence du nouveau stade est mise en avant, une piste d'athlétisme n'a pas été prévue.

Réponses apportées :

L'implantation d'une piste d'athlétisme au sein d'un stade football relève d'une conception ancienne et qui n'est plus aujourd'hui mise en œuvre dans les stades modernes. Ce type de dispositif n'est d'ailleurs plus compatible avec les exigences de bonne visibilité puisqu'elle augmente significativement la distance entre le terrain et les tribunes. De plus, il s'avère que les meetings d'athlétisme ne nécessitent pas autant de places spectateurs. L'heure est donc à la conception de stade dédié à ce type de manifestation.

Un participant s'est inquiété de la prise en compte d'éventuels surcoûts par rapport au coût initial, et notamment le fait de l'application de nouvelles dispositions réglementaires sur le risque sismique.

Réponses apportées :

D'une manière générale, le principe de la procédure PPP est celui du partage des risques mais pour le nouveau Stade, les risques constructifs sont assumés en totalité par le partenaire privé. Cette procédure nécessite donc un engagement particulièrement fort dans le cadre du nouveau stade car il est bien convenu que la Ville ne prendra pas en charge d'éventuels surcoûts de construction.

Le groupement lauréat a néanmoins anticipé au maximum l'évolution de la réglementation, notamment en ce qui concerne les risques sismiques. Par ailleurs, malgré la grande qualité architecturale de l'édifice, le système constructif du nouveau Stade est relativement simple et donc bien maîtrisé, de sorte que les aléas liés à un dépassement de budget apparaissent limités pour le constructeur.

3) Questions formulées à l'occasion du Conseil de Quartier Bordeaux maritime

Le représentant de l'Association Urban Vibration School des Aubiers s'est interrogé sur les mesures d'accompagnement en matière d'insertion et d'emploi.

Réponses apportées :

Les obligations faites au cocontractant du PPP de confier une partie de la construction et de l'exploitation de l'équipement à des entreprises d'insertion, d'avoir recours aux PME et aux artisans, et de créer une cellule d'insertion, ont été rappelées.

Une participante a demandé si des mesures de dépollution du terrain étaient nécessaires et programmés.

Réponses apportées :

Des mesures de dépollution sont effectivement programmées par la Communauté Urbaine de Bordeaux, actuel propriétaire, avant la conclusion du bail emphytéotique au bénéfice de la ville de Bordeaux.

Il est précisé que le coût de cette dépollution préalable n'est pas compris dans le coût prévisionnel du stade.

Un participant s'est interrogé sur les capacités de desserte du nouveau Stade par les Transports en Commun.

Réponses apportées :

Il est rappelé qu'il est prévu une extension de la ligne B avec un système de navettes jusqu'au stade, et une prolongation de la ligne C grâce à un doublement du franchissement au dessus de la rocade. La réalisation d'un nouvel atelier tram au niveau de la rue de la Jallère permettra d'injecter plus facilement des rames supplémentaires au moment des heures de pointe.

Un participant a demandé comment étaient gérés les accès handicapés compte tenu des nombreuses marches apparentes dans le film de présentation.

Réponses apportées :

Un grand soin a été apporté aux questions d'accessibilité qui ont été vues et validées avec l'ensemble des associations de Personnes en Situation de Handicap. C'est assurément un des points forts du projet bordelais.

Un participant s'est interrogé sur la possibilité d'ouvrir cet équipement à des associations.

Réponses apportées :

L'exploitation du Nouveau Stade sera confiée par contrat à une société de projet, dédiée à cet équipement et qui sera chargée d'en assurer l'exploitation. Dans le cadre de ce contrat, un droit particulier sera réservé au club des Girondins. Sur le principe, une ouverture à des manifestations de nature associative reste possible, sous réserve qu'elle reste compatible avec les contraintes de calendrier et d'exploitation liées à un tel équipement.

Un représentant du groupement des entreprises de Bordeaux nord s'est interrogé sur le positionnement exact de la station tram rue de la Jallère.

Réponses apportées :

La station sera positionnée un peu à l'écart du stade côté parc des expositions de manière à respecter une distance minimale par rapport au stade et étaler au maximum les flux de personnes, principalement lors des sorties.

Conclusion générale

On peut constater avec satisfaction qu'au-delà de la procédure légale et des modalités de concertation définies, le projet de nouveau stade est désormais connu d'une très grande majorité de bordelais, et que ce projet ne laisse personne indifférent.

Le baromètre de climat intercommunal réalisé en avril 2011 par l'IFOP pour le compte de la CUB l'explique clairement puisque le nouveau stade arrive en tête des projets d'agglomération (même s'il ne relève pas spécifiquement d'une compétence communautaire) les plus identifiés et que 89% des personnes interrogées en avaient déjà entendu parler.

Au-delà du nombre d'observations dans les registres d'enquête, on retiendra l'importante mobilisation autour de ce projet :

- **par le biais de Bordeaux.fr** : 8800 visites (dont 2000 le 18/07 et 1440 le 19/07) lors de la présentation du nouveau stade, et 1325 visites (dont 500 entre le 18 et le 22/07) pour l'annonce de l'exposition « le Nouveau Stade, on va tous y gagner » à l'Hôtel de Ville,

- **par le biais de la Page Facebook** : 2700 fans (2500 dès le 26 juillet), 7000 utilisateurs actifs en juillet, 3100 en août, 2500 en septembre,

- **par le biais du blog Nouveau stade** : 1000 visites en juillet, 849 en août, 686 en septembre,

- **par le biais de Daily motion** : 150000 vues du film de présentation du projet

Ce film était également visible sur les sites internet de Sud Ouest et des Girondins de Bordeaux.

On peut observer que les principales préoccupations exprimées dans le cadre de la concertation ont bien été prises en considération par le projet, notamment en ce qui concerne le risque financier. Les aléas techniques et sportifs sont en effet à la seule charge du groupement lauréat pour le premier point, et à la charge du club des Girondins pour le second. Dans le cadre de la candidature française, le dossier présenté par Bordeaux a d'ailleurs été considéré par l'UEFA comme l'un des dossiers les plus aboutis et les plus sécurisés (maîtrise des charges, du calendrier ...).

Ce projet fait l'objet d'un large soutien exprimé de la part du milieu associatif, sportif et culturel girondin. Il est également largement soutenu par les associations de Personnes en Situation de Handicap, car le projet a mis l'accent sur le partage et la convivialité, grâce à des conditions optimales d'accessibilité et de visibilité.

Au-delà de l'Euro 2016, il offre pour la ville et l'agglomération un équipement moderne et polyvalent, s'intégrant pleinement dans la dynamique d'une métropole millionnaire à l'horizon 2030. Il permettra également au club des Girondins de disposer d'un stade moderne capable de répondre aux enjeux sportifs mais également économique du sport moderne. Ce faisant, le club pourra bénéficier de ressources financières supplémentaires lui permettant de poursuivre une politique tarifaire attractive pour le public et les supporters qui, rappelons le, dépassent largement l'échelle du département et même de la région (9 départements sont ainsi des « fournisseurs » réguliers de supporters des Girondins).

En conséquence, et après avoir entendu le bilan de la concertation préalable tel que ci-dessus développé, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- approuver le bilan de la concertation pour le projet de nouveau Stade

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 octobre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA